

DÉLIBÉRATIONS



PROCES VERBAL

Le conseil municipal d'Orléat s'est réuni le trois juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT Maire d'Orléat, dûment convoqué le 28 mai 2024.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Membres ayant donné procuration
BRUSSAT ELISABETH	X		
DOLCEMASCOLO LAURENT	X		
LACHAMP Patricia	X		
ROUDIVANT Jean-Louis	X		
DESSIMOND Céline		X	
ROBIN Christian	X		
MAURIN Daniel	X		
MARECHAL Sylvette	X		
MARQUES Nicole		X	A donné procuration à E.BRUSSAT
PONCEPT Richard	X		
COINTE Grégory	X		
CARRE Sophie		X	A donné procuration à L.DOLCEMASCOLO
CHABANAT Rémy		X	
DAUDUIT Cédric	X		
BOURBONNAUX Anthony	X		
MONTAGNIER Patricia	X		
YVERNAULT Stéphanie	X		
FOUR Cindy	X		
FERRIER Héloïse	X		

A été nommé secrétaire de séance : Héloïse FERRIER

Procurations :

Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Céline DESSIMOND, Rémy CHABANAT

Ordre du jour	Délibérations n°	Unanimité	Contre	Pour	Abstention
Réhabilitation du presbytère : Déclassement du domaine public	2024/06/36	x			
Bail 6B : Place de l'Eglise	2024/06/37	x			
Bail 6C : Place de l'église	2024/06/38	x			
Bail 6D : Place de l'église	2024/06/39	x			
Bail 6 Les Flanades Place Saint David's	2024/06/40	x			
Bail 6 Bis Les Flanades Place Saint David's	2024/06/41	x			
Cession pour partie du domaine public	2024/06/42	x			
Acquisition parcelle AY55	2024/06/43	x			
Subvention : 2024 Association	2024/06/44	x			
Mise en séparatif de la Tranche 3 Avenant	2024/06/45	x			
Tarif restaurant scolaire	2024/06/46	x			
ALSH : UFCV : Reconduction du marché Budget prévisionnel 2024/2025	2024/06/47	x			
ALSH : UFCV : Règlement intérieur périscolaire	2024/06/48	x			
TE : Illumination 2024- 2025	2024/06/49	x			

Réhabilitation du presbytère : Déclassement du domaine public :

Pour faire suite à la réhabilitation du presbytère en commerces espace coworking et logement sis 6 place de l'Eglise, il y aurait lieu d'intégrer le dit bâtiment dans le domaine privé de ma commune. Vote à l'unanimité.

Bail 6B : Place de l'Eglise

Pour faire suite à la réhabilitation du presbytère, il y aurait lieu de fixer le bail de location pour le commerce situé 6B place de l'église salon de coiffure à 400 € H.T.. Vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Bail 6C : Place de l'Eglise

Pour faire suite à la réhabilitation du presbytère, il y aurait lieu de fixer le bail de location pour le commerce situé 6C place de l'église boulangerie pâtisserie à 1 500 € H.T.. Vote à l'unanimité.

Bail 6D : Place de l'Eglise

Pour faire suite à la réhabilitation du presbytère, il y aurait lieu de fixer le bail de location pour le logement T3 situé 6D place de l'église 680€ H.T.. Vote à l'unanimité.

Bail 6 Les Flanades Place Saint David's

Pour faire suite à la vacance du local commercial 6 Les Flanades Place Saint David's il y aurait lieu de fixer le bail de location à 400€. Vote à l'unanimité.

Bail 6Bis Les Flanades Place Saint David's

Pour faire suite à la vacance du local commercial 6B Les Flanades Place Saint David's il y aurait lieu de fixer le bail de location à 400€. Vote à l'unanimité.

Cession pour partie du domaine public

Le chemin rural de Coutancy n'est plus affecté à l'usage public qui n'a plus lieu de l'utiliser. L'aliénation de ce chemin rural paraît opportune au riverain comme la meilleure solution. Conformément à l'article L1621-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique à l'aliénation de ce bien. Vote à l'unanimité.

Acquisition parcelle AY 55

Pour faire suite à la délibération n°2022/10/60 relative à l'acquisition pour partie de la parcelle AY55, il y aurait lieu de donner pouvoir à l'Etude notariale Act et associés 1 place de la République 63430 Pont du Château pour signature de l'acte. Vote à l'unanimité.

Subventions 2024 : Association

Il y aurait lieu de voter les montants de subventions à verser aux associations dans la limite des crédits budgétaires votés. Après débat en ce qui concerne le montant à attribuer à la coopérative scolaire, il est décidé à l'unanimité de ne pas se prononcer sur le montant dans l'attente des précisions complémentaires sur le bilan financier et présentation du prévisionnel pour l'année 2024. Au retour, l'attribution au titre de 2024 pourra être inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. En ce qui concerne l'association clé de sol, la subvention pour l'éveil musical soit 3200 € correspond au fonctionnement de l'année scolaire 2023. Elle est versée à terme échu. Vote à l'unanimité.

Mise en séparatif de la tranche 3 : Avenant n°1

Pour faire suite au marché de travaux de mise en séparatif de la T3. Suite à des compléments de travaux notamment les antennes du réseau d'assainissement Rue des Bruyères et allée des Aubépines ainsi que par anticipation le projet de suppression de la step du bourg et raccordement des effluents de la tranche 4 vers la tranche 3.

Tarifs restaurant scolaire

Les tarifs du restaurant scolaire actuels sont maintenus depuis septembre 2021. Il y a lieu de fixer les tarifs à compter de septembre 2024 à 4.10 € pour les enfants domiciliés à Orléat, 4.60€ pour les enfants extérieurs et 7.70€ pour les adultes. Cette réévaluation est justifiée en raison de l'inflation des coûts de l'énergie, et l'augmentation du prestataire API qui a révisé ces tarifs à hauteur de +6.51% en 2022 et 2.87% en 2023. Il est maintenu le forfait d'inscription annuelle à 5€. Vote à l'unanimité.

ALSH : UFCV : Reconduction du marché. Budget prévisionnel 2024/2025

L'accueil de loisirs périscolaire est géré par l'UFCV dans le cadre d'un marché public. Il y aurait lieu de reconduire celui-ci du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 pour un budget prévisionnel de 29 198.09 €. Vote à l'unanimité.

ALSH : UFCV : Règlement intérieur accueil périscolaire

Afin d'améliorer l'accueil des enfants sur le temps périscolaire il est proposé la rédaction d'un règlement intérieur avec notamment la mise en place des inscriptions des enfants sur les différents temps d'accueil (matin, pause méridienne et soir). Une nouvelle grille des tarifs est proposée à la rentrée 2024. L'ensemble des membres du conseil municipal a rejeté la mise en place d'un forfait mensuel à 1€. Le projet de règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

TE : Illuminations 2024-2025

Madame le Maire informe du projet des illuminations festives. Coût total 6 200 €, avec une participation de la commune à hauteur de 3 193.60€. Vote à l'unanimité.

Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire a pris acte de la démission de Monsieur Richard PONCEPT conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisant, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT



Le secrétaire

Héloïse FERRIER

